

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2024

Le 13 mai 2024, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Anny MARTIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18 / Quorum : 10

Présents : 13 membres : Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Laurence DERAME, Jacky TONOLI, Christelle ROUSSET, Nicolas TEREINS, Annie CARRIER, Marine WALKER, Kristine KASTRATI, Aline LEGENDRE, Christian PAPILLOUD, Sophie TOINET-MARECHAL, Philippe ZABE.

Absents excusés : 5 membres : Isabelle AUDUC (procuration à Christelle ROUSSET), Yaniv BENSOUSSAN (procuration à Marine WALKER), Dominique DESSEAUVE (procuration à Laurence DERAME), Yannick MORETTON (procuration à Aline LEGENDRE), David ROUSSET (procuration à Jacky TONOLI).

Date de la convocation : 07 mai 2024.

Secrétaire de séance : Sophie TOINET-MARECHAL.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions (Aline LEGENDRE et Philippe ZABE) :

- **approuve** le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** l'ordre du jour suivant :
 - ❖ Approbation du procès-verbal du 08 avril 2024
 - ❖ Adoption de l'ordre du jour
 - ❖ Désignation d'un secrétaire de séance
 - ❖ Compte-rendu des décisions de Madame la Maire
 - ❖ Subvention à une association
 - ❖ Renouvellement de la convention générale de recours au service des remplacements et missions temporaires par le Centre de Gestion
 - ❖ Préparation de la visite du Sénat
 - ❖ Questions diverses

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Sophie TOINET-MARECHAL est désignée secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE MADAME LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal à Madame la Maire, elle informe les élus qu'elle a pris les décisions suivantes :

* Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) :

Dossier	Parcelles	Superficie terrain en m ²	Adresse du terrain	Objet de la vente	Décision
DIA 074118 24 00001	Le Parc du Léman	collectif	97 Chemin de veyrier	Local 125 m ² cave parking	Renonciation
DIA 074118 24 00002	B3329, B3331, B3335, B3340	1192	Chemin de Balme	Terrain d'agrément	Renonciation
DIA 074118 24 00003	A913	1566	151 Chemin des Cyclamens	maison de 2 appartements 190m ² 1 garage	Renonciation
DIA 074118 24 00004	Non utilisée				
DIA 074118 24 00005	B1222, B1223, B1525	843	186 Chemin de veyrier	maison de 2 logements garage jardin	Renonciation
DIA 074118 24 00006	B1428, B1429	943	137 Rue du Maréchal Leclerc	1 appartement 100m ² 1 cave 1 garage double 1 parking extérieur	Renonciation
DIA 074118 24 00007	A1691	747	21 Chemin de l'industrie	Echange (soulte 148000€) terrain usage voirie	Renonciation
DIA 074118 24 00008	A2084, A2087	2299		Echange (soulte 148000€) terrain usage voirie	Renonciation
DIA 074118 24 00009	Les Balcons du Salève	collectif	198 Route de saint-julien	1 appartement de 25m ²	Renonciation

SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

Suite à la manifestation « Vide Grenier 2024 », organisée par l'association « Etre en Fêtes », il est proposé de verser à cette association une subvention, afin de participer notamment aux frais de l'organisation de cette animation de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **vote**, en euros, la subvention communale suivante :
 - o Association « Etre en Fêtes » : 2 285,50 €

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION GENERALE DE RECOURS AU SERVICE DES REMPLACEMENTS ET MISSIONS TEMPORAIRES PAR LE CENTRE DE GESTION

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que la Commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Le Conseil Municipal a, par délibération en date du 09 novembre 2020, validé le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, et a approuvé la convention générale de recours au service des remplacements et missions temporaires par le Centre de Gestion.

La convention étant arrivée à son terme, il est proposé de la renouveler, conformément au modèle de la convention ainsi qu'aux conditions financières joints en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide** le renouvellement de la convention générale de recours au service des remplacements et missions temporaires par le Centre de Gestion,
- **autorise** Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PREPARATION DE LA VISITE DU SENAT

Madame la Maire rappelle qu'elle a sollicité la Sénatrice et les Sénateurs de Haute-Savoie, afin de savoir s'il serait possible d'organiser pour les élus de la commune une visite du Sénat. Chaque parlementaire a répondu favorablement.

Aussi, il s'agit de savoir qui serait intéressé, et de fixer une date pour effectuer cette visite.

Après un rapide tour de table, sept élus seraient intéressés par ce projet.

Il est décidé de proposer à la Sénatrice et aux Sénateurs de réaliser cette visite à l'automne, un mardi, mercredi ou jeudi entre le 22 et le 31 octobre 2024.

Il est rappelé que les frais de ce voyage seront à la charge personnelle de chaque élu.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame la Maire annonce la réception en date du 02 mai 2024 du courriel de démission de Madame Emilie BAUD. Aussi, la personne suivante sur la liste « Ensemble pour Etrembières » a été appelée à siéger au Conseil Municipal. Pour l'instant, cette personne n'a pas répondu.

* Madame Marine WALKER et Monsieur Yaniv BENSOUSSAN souhaitent aborder l'organisation des enterrements à la chapelle du Chef-lieu, et plus précisément la gestion du stationnement. En effet, le corbillard se stationne devant le petit portail du cimetière, et bloque la circulation du chemin de la Chapelle. Aussi, plus personne ne peut circuler et les habitations du chemin de la Chapelle sont inaccessibles et les gens ne peuvent quitter leur logement.

Lors de la dernière sépulture, les barrières du parking du cimetière ont été fermées pour bloquer les stationnements, et le corbillard s'est déplacé pendant la cérémonie.

Madame Marine WALKER estime que c'est très bien, et que cela permet de ne pas être bloqué pendant une heure.

Monsieur Jacky TONOLI suggère de faire un courrier aux sociétés de pompes funèbres pour les informer de cette nouvelle organisation.

* Madame la Maire indique que l'assemblée générale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Haute-Savoie aura lieu le mardi 28 mai à Sales.

* Madame la Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024, du 08 h 00 à 18 h 00, et que « Tout membre d'un conseil municipal qui, sans excuse valable, a refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois, est déclaré démissionnaire par le tribunal administratif. Le membre ainsi démissionnaire ne peut être réélu avant le délai d'un an » (art. L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Font partie des « fonctions dévolues par les lois », les fonctions de président de bureau de vote et d'assesseur. En revanche, les fonctions de secrétaire, de scrutateur et de délégué ne sont pas des obligations prévues par la loi. En d'autres termes, un élu municipal qui refuserait sans excuse valable de présider un bureau ou d'en être assesseur, à la demande du maire, s'exposerait à la menace d'une démission d'office par le tribunal administratif.

* Madame la Maire rappelle le point sur les prochaines animations communales :

- Spectacle pour les enfants du Cirque des Etoiles, qui sera le samedi 18 mai à 18 h à la salle des fêtes.

- Spectacle « Itinéraire d'un enfant greffé », qui aura lieu le mercredi 22 mai à 20 h à la salle des fêtes.

- Spectacle « Au fil de l'eau », à la fontaine de César, qui se déroulera du 01 au 09 juin 2024.

* Madame la Maire fait le point sur les statistiques du mois d'avril 2024 de la police nationale sur la délinquance.

* Madame la Maire indique qu'une journée « Portes ouvertes » aura lieu aux Carrières du Salève le samedi 08 juin 2024 de 14 h à 17 h.

* Madame la Maire annonce que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 10 juin 2024 à 18 h 30 en Mairie.

La séance est levée à 19 h.

La Secrétaire de séance,
Sophie TOINET-MARECHAL



La Maire,
Anny MARTIN

